



## Termes de référence pour l'appel à consultations de l'Accord Pelagos pour 2023

En prévision de la réalisation du *Quality Status Report* (2026-2027) et dans le cadre des actions dans le domaine « Cohabitation entre mammifères marins et usages de la mer » du Plan de gestion et relatif Plan d'Action (2022-2027), le Secrétariat permanent présente un appel à consultations pour les actions mentionnées ci-après, afin qu'elles puissent être mises en œuvre de façon adéquate et dans les délais requis pour le rapport final, garantissant par ailleurs la plus haute qualité en termes de résultats et dans le respect des fonds mis à disposition.

### I. Thématiques et montants de l'appel à consultations

Les thématiques de l'appel sont mentionnées ci-après :

#### 1. EVALUATION DE L'ABONDANCE, DE LA DISTRIBUTION ET DES HABITATS DES ESPECES DANS LE SANCTUAIRE PELAGOS, EN PRIORITE LA BALEINE A BEC DE CUVIER, LE RORQUAL COMMUN, LE CACHALOT ET LE GRAND DAUPHIN - *Contrat de consultation d'experts*

L'évaluation se fera en fonction de l'analyse des données mises à disposition par : (i) les Parties (données relatives au suivi des Directives Habitat et Stratégie Marine), (ii) « l'ACCOBAMS Survey Initiative » (déjà à disposition du Secrétariat permanent), (iii) les Partenaires de Pelagos et (iv) les organisations qui travaillent au sein du Sanctuaire souhaitant se joindre à l'initiative, ainsi que d'autres données qui peuvent être identifiées par les proposant et auxquelles ils ont accès.

Cette évaluation devra fournir :

- i) une estimation globale de l'abondance des espèces dans les limites du Sanctuaire, sur la base des données disponibles, si possible, au cours de trois périodes consécutives (par exemple, avant 2004 ; 2004-2013 ; 2014-2023) ;
- ii) une carte de la distribution générale pour chacune des espèces prioritaires sur la base des données disponibles si possible, au cours de trois périodes consécutives (par exemple, avant 2004 ; 2004-2013 ; 2014-2023) ;
- iii) des cartes qui identifient les habitats importants pour les espèces prioritaires ;
- iv) des évaluations des tendances de l'abondance et de la distribution dans le Sanctuaire au cours de ces périodes.

Pendant le premier semestre 2024, un rapport intermédiaire des analyses devra être rédigé à l'attention des Groupes de Travail (GdT) et présenté au Comité Scientifique et Technique (CST). Les analyses devront être complétées d'ici le premier semestre 2025.

Les méthodes d'analyse des données seront définies par le coordinateur du GdT sur les Évaluations, après avoir consulté le Président du CST, à l'occasion de la signature des contrats et selon les données disponibles.

Le montant total des ressources financières disponibles est de **20.000,00 €** pour ce contrat de consultation d'experts.



Cette proposition pourra être présentée au maximum par deux experts/entités ayant des expertises complémentaires.

En fonction des compétences et des propositions reçues, la Commission d'évaluation desdites propositions se réserve le droit de prendre en considération la possibilité de suggérer une *joint-venture* regroupant différents proposant, ainsi que des suggestions de collaboration avec les candidats retenus pour d'autres projets connexes.

## 2. EVALUATION DE LA DISTRIBUTION DU TRAFIC MARITIME ET DU BRUIT SOUS-MARIN ANTHROPIQUE DANS LE SANCTUAIRE PELAGOS ET CONSIDERATIONS PRELIMINAIRES SUR L'IMPACT POTENTIEL SUR LES ESPECES PRIORITAIRES (LA BALEINE A BEC DE CUVIER, LE RORQUAL COMMUN, LE CACHALOT ET LE GRAND DAUPHIN) - *Contrat de consultation d'experts*

L'évaluation sera faite sur la base de l'analyse des données mises à disposition par : (i) les Parties (données de suivi de la Directive Habitats et de la Directive-cadre Stratégie pour le Milieu Marin), (ii) les Partenaires Pelagos et (iii) les organisations travaillant dans le Sanctuaire souhaitant se joindre à l'initiative, ainsi que d'autres données qui peuvent être identifiées par les proposant et auxquelles ils ont accès.

L'évaluation devra fournir :

- (i) des cartes d'état saisonnier (trafic maritime commercial et de plaisance ; bruit sous-marin anthropique) ;
- (ii) une évaluation du risque lié au trafic maritime et au bruit, qui tient compte de la « co-occurrence » et de la « vulnérabilité de l'espèce » (cartes de risque pour les quatre espèces basées uniquement sur les connaissances existantes de leur distribution et, si possible, sur les résultats du contrat de consultation 1) ;
- (iii) dans la mesure du possible, les évaluations devraient également présenter les éventuelles tendances saisonnières et annuelles.

Un rapport intermédiaire des analyses doit être préparé au cours du second semestre 2024 et discuté par les GdT et le CST. Les analyses doivent être complétées, au plus tard, pour le premier semestre 2025.

Les méthodes d'analyse des données seront convenues par le coordinateur du GdT sur l'atténuation des impacts, en consultation avec le Président du CST. Les proposant sont invités à préciser leurs compétences analytiques.

Le montant total des ressources financières disponibles est de **20.580,00 €** pour ce contrat de consultation d'expert.

La proposition pourra être soumise par au moins deux experts/entités ayant des compétences complémentaires.

En fonction de de l'expertise et des propositions reçues, la Commission d'évaluation des propositions peut également envisager de suggérer une *joint-venture* regroupant différents proposant, ainsi que des suggestions de collaboration avec les candidats retenus pour d'autres projets connexes.



### 3. EVALUATION DE L'ETAT DE LA POLLUTION CHIMIQUE ET BIOLOGIQUE DANS LE SANCTUAIRE - *Contrat de consultation d'experts*

La proposition se déroulera principalement en fonction de l'analyse des données:

- (1) ayant déjà été publiées, en particulier, (i) des cartes déjà réalisées ; (b) des données publiées et des rapports sur les projets financés par l'Accord au niveau international et national ; (c) des informations disponibles dans les bases de données *open source* ; (d) des rapports nationaux pertinents ; (e) des données officielles des autorités compétentes ; (f) des publications *peer-review*, etc.
- (2) mises à disposition par : (i) les Parties (données relatives au suivi des Directive Habitat et Directive-cadre Stratégie pour le Milieu Marin), (ii) « l'ACCOBAMS Survey Initiative » (par ex. en matière de distribution de déchets marins), (iii) les Partenaires de Pelagos et (iv) les organisations qui travaillent au sein du Sanctuaire souhaitant se joindre à l'initiative, ainsi que d'autres données qui peuvent être identifiées par les proposant et auxquelles ils ont accès.

La proposition visera, si possible avec des évaluations saisonnières des sources de pollution, à:

- i. identifier des sources de pollution ;
- ii. cartographier les contaminants et évaluer le risque par rapport aux espèces (si possible) ;
- iii. créer et produire une brochure d'information basée sur la thématique.

Le montant total des ressources financières disponibles est de **35.000,00 €** pour la mise en place de ces actions.

La proposition peut être soumise par un maximum de trois experts/entités ayant des compétences complémentaires.

En fonction de l'expertise et des propositions reçues, la Commission d'évaluation des propositions peut également envisager de suggérer une *joint-venture* regroupant différents proposant, ainsi que des suggestions de collaboration avec les candidats retenus pour d'autres projets connexes.

### 4. PROTOCOLES ET EVALUATION DES EFFETS PATHOLOGIQUES, Y COMPRIS LA MORTALITE RESULTANT D'UNE CONTAMINATION CHIMIQUE ET BIOLOGIQUE AUPRES DES CETACES DU SANCTUAIRE PELAGOS - *Contrat de consultation d'experts*

L'évaluation sera principalement réalisée sur la base de l'analyse des données mises à disposition par : (i) les Parties (données relatives au suivi des Directive Habitats et Directive-cadre Stratégie pour le Milieu Marin), (ii) les Partenaires Pelagos et (iii) les organisations travaillant au sein du Sanctuaire souhaitant se joindre à l'initiative, ainsi que d'autres données qui peuvent être identifiées par les proposant et auxquelles ils ont accès.

La consultation réalisera les activités suivantes :

- i. en tenant compte des protocoles existants (par exemple Ramoge, ACCOBAMS et de l'Union Européenne), rédiger une proposition de protocole commun (FR, IT, MC), comprenant les indicateurs pour le suivi à long terme de la contamination chimique et biologique des cétacés dans le Sanctuaire (y compris celles dérivant des activités floricoles, cultures agricoles intensives, élevage,



- décharges industrielles, zones de baignade, fiouls, eaux de cale, peintures antifouling, nouveaux contaminants), et l'évaluation des relations de ces activités avec l'apparition de pathologies;
- ii. évaluation (test) préliminaire des indicateurs proposés pour toutes les espèces présentes dans le Sanctuaire ;
  - iii. évaluation globale (a) du niveau des principaux contaminants dans les espèces de mammifères marins du Sanctuaire, (b) de la relation entre leur incidence (et toute tendance par temps/zone) et tout impact réel ou potentiel des polluants sur la santé des espèces individuelles, y compris le lien avec toute pathologie ;
  - iv. fiche d'information sur le problème de l'impact de l'ingestion de macro- et micro-plastiques et des effets toxicologiques correspondants

Le montant total des ressources financières disponibles est de **45.000,00 €** pour la mise en place de ces actions.

Les propositions peuvent être soumises par un maximum de trois experts/entités ayant des compétences complémentaires.

En fonction de l'expertise et des propositions reçues, la Commission d'évaluation des propositions peut également envisager la création d'une *joint-venture* regroupant différents proposant, ainsi que des suggestions de collaboration avec les candidats retenus pour d'autres projets connexes.

## 5. PORTS DURABLES DANS LE SANCTUAIRE PELAGOS - *Contrat de consultation d'experts*

L'évaluation sera faite principalement sur la base de l'analyse des données mises à disposition par : (i) les Parties (données relatives au suivi des Directive Habitat et Directive-cadre Stratégie pour le Milieu Marin), (ii) les Partenaires de Pelagos, (iii) les organisations qui travaillent au sein du Sanctuaire souhaitant se joindre à l'initiative, ainsi que d'autres données qui peuvent être identifiées par les proposant et auxquelles ils ont accès et (iv) une revue bibliographique.

La consultation réalisera les activités suivantes :

- i. évaluation globale de l'impact des activités touristiques (baignade, loisirs, navigation de plaisance, etc.), et la pollution associée à la qualité des habitats, en particulier l'habitat des cétacés ;
- ii. rédaction de matériel de diffusion (à convenir avec le Secrétariat permanent) visant à sensibiliser les autorités portuaires, les compagnies maritimes et les organisations touristiques aux bonnes pratiques en matière d'activités portuaires durables, de baignade et de loisirs durables (par exemple le jet ski), de navigation de plaisance durable, etc.

Le montant total des ressources financières disponibles est de **52.000,00 €** pour la mise en place de ces actions.

Les propositions peuvent être soumises par un maximum de trois experts/entités ayant des compétences complémentaires.



En fonction de l'expertise et des propositions reçues, la Commission d'évaluation des propositions peut également envisager la création d'une *joint-venture* regroupant différents proposants, ainsi que des suggestions de collaboration avec les candidats retenus pour d'autres projets connexes.

## 6. EVALUATION DES PRESSIONS LIEES A LA PECHE DANS LE SANCTUAIRE PELAGOS : ETAT DES CONNAISSANCES - *Contrat de consultation d'experts*

Cette consultation permettra de réaliser une première évaluation par rapport à :

- i. la thématique des filets fantômes et des cétacés dans le cadre des initiatives nationales en cours dans les trois Pays de l'Accord Pelagos ;
- ii. l'état actuel de l'activité de la pêche dans le Sanctuaire (type, flotte, espèces ciblées, distribution de l'effort, captures et évaluations de toute réduction de la biomasse), si possible dans le contexte des développements passés et futurs probables ;
- iii. le problème des interactions entre le Grand Dauphin et la pêche (notamment artisanale) dans le Sanctuaire.

Le montant des ressources financières disponibles est de **20 000,00 €** pour la mise en place de ces actions.

Les propositions peuvent être soumises par un maximum de deux experts/entités ayant des compétences complémentaires.

En fonction de l'expertise et des propositions reçues, la Commission d'évaluation des propositions peut également envisager la création d'une *joint-venture* regroupant différents proposants, ainsi que des suggestions de collaboration avec les candidats retenus pour d'autres projets connexes.

### I. Commission d'évaluation

La Commission d'évaluation est composée du Président et des Chefs de délégation du CST, des coordinateurs des GdT sur les Évaluations et l'Atténuation des Impacts, avec l'assistance du Secrétariat permanent, sous réserve des remplacements nécessaires en cas de conflit d'intérêt.

### II. Procédure de sélection

Le Secrétariat permanent, responsable de l'instruction des dossiers, les transmettra aux membres de la Commission d'évaluation avec les résultats de la vérification de la conformité aux critères d'éligibilité dans un délai de dix jours à compter de la date limite de dépôt des propositions.

La Commission d'évaluation se réunira afin d'analyser les propositions parvenues en fonction de la documentation transmise par le Secrétariat permanent, en établissant un classement par mérite dans un délai de trente jours à compter de la date limite de dépôt des propositions.

Les résultats de la sélection seront transmis aux Points focaux nationaux et, en l'absence d'indications particulières complémentaires, ils seront communiqués aux participants aux sélections.

Un contrat sera signé entre le Secrétariat permanent et les chefs de file des propositions retenues.



En ce qui concerne la thématique n°1, le coordinateur du GdT sur les Évaluations sera chargé de superviser les analyses et de vérifier le respect du contrat, avec le Secrétariat permanent. Les thématiques de n°2 à n°6 seront supervisées par le coordinateur du GT Impacts avec le Secrétariat permanent.

### III. Documents requis

La proposition devra être remplie en ligne en anglais (<https://forms.gle/x1Zev88zUdi1TK2g6>) et devra inclure un CV **ciblé** des proposants (un par personne), ainsi qu'une brève présentation des organismes impliqués, le cas échéant.

[L'Appendice 1](#) comprend un formulaire pour faciliter la démarche en ligne.

### IV. Critères obligatoires d'éligibilité

- a) L'appel est ouvert aux institutions gouvernementales, aux organismes et instituts de recherche publics et privés, aux ONG à but non lucratif et aux indépendants ayant une expérience confirmée.
- b) La proposition devra être dûment remplie afin de fournir les informations et les documents requis, et transmise au Secrétariat permanent dans les délais prévus.

Les experts et les entités peuvent participer à deux appels au maximum.

### V. Critères de sélection/évaluation des propositions

Pour les critères d'évaluation, voir [l'Appendice 1](#).

A note égale, la priorité sera donnée aux propositions qui prévoient la participation d'experts provenant d'au moins deux pays signataires de l'Accord.

### VI. Suivi

La proposition fera l'objet d'un rapport d'évaluation intermédiaire rédigé par les consultants et transmis au Secrétariat permanent, ainsi que d'un rapport final accompagné d'un bref résumé rédigé en anglais. Dès réception, le Secrétariat permanent transmettra ces documents au Président et aux Chefs de délégation du Comité scientifique et technique (pour vérification des actions réalisées et de leur conformité avec le contrat), ainsi qu'aux Points focaux nationaux pour information. Le rapport final sera soumis pour approbation au CST17 et à la MOP10.

Pour tout contrat, un bref rapport administratif intermédiaire et final (maximum 4 pages) sera également demandé. Le rapport administratif intermédiaire devra être présenté à la fin de l'année 2024. Le rapport administratif final devra être présenté lors du CST17.

### VII. Octroi des fonds

Les fonds alloués à la proposition retenue seront versés par le Secrétariat permanent comme indiqué ci-après :

- 30% du montant total de la subvention à la signature du contrat par le consultant/les consultants et par le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos ;
- 40% du montant total de la subvention après réception du rapport intermédiaire et après vérification favorable des actions réalisées et de leur conformité avec le contrat par le Président et les Chefs de délégation du Comité scientifique et technique ;



- 30% du montant total de la subvention, après réception par le Secrétariat permanent du rapport final et du rapport de synthèse rédigés par le consultant/les consultants, et après évaluation finale positive par le Président et les Chefs de délégation du Comité scientifique et technique.

Les frais bancaires sont à la charge de l'Accord Pelagos.

#### **VIII. Modalité de présentation des propositions**

Les propositions devront être envoyées à travers le formulaire au point III à partir du 6 octobre 2023 jusqu'au 7 novembre 2023 à 23:59 (UTC+1).

**La date de clôture de l'appel est prolongée au 17 novembre 2023 à 23h59 (UTC+1).**

#### **IX. Informations supplémentaires**

Pour toute information complémentaire ou communication relative au présent avis, veuillez contacter le Secrétaire exécutif de l'Accord Pelagos à l'adresse suivante : [cfavilli@pelagossanctuary.org](mailto:cfavilli@pelagossanctuary.org)